



global witness

DOCUMENT SOUS EMBARGO STRICT JUSQU'AU 03 JUIN 2015 – 00:01 GMT

Les importateurs français de bois congolais, à haut risque d'illégalité, risquent la prison

Une nouvelle analyse révèle que le commerce de bois de la RDC vers la France, d'une valeur de 10 millions d'euros, est lié à d'innombrables illégalités et atteintes sociales et environnementales

Les entreprises françaises pourraient être passibles d'amendes et leurs directeurs risquer une peine de prison, si elles traitent avec des compagnies congolaises accusées de se livrer à une exploitation forestière illégale systématique, déclare Global Witness. Une enquête de cette ONG révèle que le commerce de bois de la République démocratique du Congo (RDC), d'une valeur annuelle de 87,1 millions d'euros, fait l'objet d'innombrables illégalités, et que ce bois arrive sur le marché européen malgré une législation commerciale censée lutter contre le bois illicite. (1)

Le rapport « *L'impunité exportée : comment les forêts du Congo sont exploitées illégalement pour le marché international* » montre que des entreprises congolaises violent les lois dans chacune des opérations forestières inspectées. (2) Il fournit également pour la première fois des données complètes sur les flux de bois congolais. Il révèle, notamment, que la France est le deuxième plus grand importateur, après la Chine.

« Nous savions que les entreprises forestières de la RDC enfreignaient la loi, mais l'ampleur des illégalités est vraiment choquante », a déclaré Alexandra Pardal, responsable de campagne pour Global Witness. « L'UE et les États-Unis ne respectent pas leur obligation légale consistant à tenir à l'écart de leurs marchés le bois lié à l'exploitation illégale, à la violence et aux mesures d'intimidation », a-t-elle ajouté. « Les négociants encaissent des millions de dollars grâce à une activité qui conduit à l'extinction d'une des dernières forêts tropicales de la planète. »

Sur le plan mondial, la France et le Portugal sont les plus importantes destinations du bois en provenance de RDC, après la Chine. Les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Espagne et la Belgique ont chacun importé du bois congolais d'une valeur d'au moins un demi-million d'euros en 2014.

Les enquêtes révèlent que deux des plus gros exploitants forestiers de la RDC, la Société Industrielle et Forestière du Congo ([SIFORCO](#)) et la Société de Développement Forestier ([SODEFOR](#)) – qui, à elles deux, sont à l'origine de la moitié des exportations de bois du pays – exploitent les forêts sans permis, dans des quantités qui dépassent les volumes autorisés, font le commerce d'essences officiellement protégées et sous-paient leurs redevances. (3)

Ces deux entreprises seraient aussi complices de mauvais traitements (passages à tabac, viols) infligés à des membres des populations locales, et même, dans le cas de la SIFORCO, de la mort d'un membre de la communauté qui s'opposait à ses opérations. (4)

Global Witness demande instamment aux autorités en charge de l'application des lois en France de prendre des mesures rigoureuses à l'égard des entreprises qui contribuent à financer ces atteintes.

En vertu du Règlement sur le bois de l'Union européenne (RBUE), les entreprises n'ont pas le droit d'importer du bois qui porte atteinte aux législations du pays producteur. Dans l'UE, les sanctions varient d'un pays à l'autre ; ainsi, en France, les atteintes sont passibles d'une peine de prison de deux ans et d'une amende de 100 000 euros. Les entreprises de l'UE ont également pour obligation de soumettre leurs chaînes d'approvisionnement à des contrôles et d'éliminer les produits qui risquent d'être illégaux.

La RDC, qui abrite les deux tiers de la deuxième plus vaste forêt tropicale au monde, est un pays synonyme de conflits, d'institutions défailtantes et de pauvreté endémique. Les contrôles exercés par le gouvernement étant faibles, voire inexistant, les entreprises forestières disposent à leur guise d'une zone de forêt tropicale de la taille de la Bulgarie.

Le pays tire très peu de bénéfices de cette activité économique. Par exemple, d'après une enquête menée par Global Witness en 2013, le Trésor de la RDC n'a perçu que 10 % de la taxe de superficie que la loi impose aux entreprises forestières, d'où un manque à gagner de plus de 10 millions d'euros.

« Les négociants internationaux ne se laissent pas décourager par le risque élevé que représente le bois de RDC. Il faut que cela change. Les autorités françaises devraient renforcer leurs législations et mettre un frein à cet afflux de bois illégal », a commenté Alexandra Pardal. « Si la communauté internationale tient véritablement à sauver les dernières forêts tropicales du monde, elle doit arrêter de remplir les poches de ceux qui les pillent. »

/FIN

Pour toutes questions, y inclus des demandes d'entretiens, veuillez contacter :

Alice Harrison +44 (0)7841 338792, aharrison@globalwitness.org
Jules Caron jcaron@globalwitness.org

Info pour les journalistes:

(1) Contrairement à la formule d'usage, ces chiffres s'appuient sur des données douanières et non pas sur les estimations des exportations, et fournissent ainsi les données les plus fiables à ce jour. Taux de conversion de 0,714 tonne par mètre cube, taux moyen pour les principales exportations de bois de la RDC pour les essences suivantes : iroko, afrormosia, sapele, sipo et bossé. Prix du bois basés sur un prix du bois rond de RDC pour 2013 de la [FAO](#) de 600 \$ par mètre cube.

(2) L'enquête utilise différents rapports d'inspection ; elle révèle que les entreprises portent atteinte à la législation dans chacune des opérations forestières visitées entre 2011 et 2014, dans 28 des 57 concessions que compte le pays. Quinze entreprises, qui à elles toutes sont à l'origine de la grande majorité du bois abattu en RDC, ont été examinées dans le cadre du rapport.

(3) La SODEFOR a répondu en niant avoir exploité le bois sans permis, précisant qu'elle était à jour de ses obligations fiscales et sociales. La SODEFOR a ajouté que l'exploitation d'essences non autorisées était due à une erreur humaine mineure et « *acceptable* ». Elle a déclaré que l'exploitation au-delà du volume autorisé dans ses concessions était attribuable au fait que le système de permis de coupe sous-estime la taille de certaines essences d'arbres, en précisant

que ce problème avait été relevé par l'Observateur forestier indépendant (OI). En effet, l'OI a noté que l'administration forestière et les entreprises forestières sont en désaccord sur le système actuel, et proposé l'adoption d'un nouveau régime, que l'administration n'a toutefois pas encore mis en œuvre.

(4) Global Witness a contacté les entreprises visées par ces allégations. La SODEFOR a répondu qu'elle était la « *victime impuissante* » de ces conflits. La SIFORCO n'a pas répondu.

Pour prendre connaissance des dernières données du commerce mondial de bois en provenance de RDC, voir : www.globalwitness.org/drctimbertracker

Exportations de bois depuis la RDC en 2014 – Monde

Pays	Tonnes	Euros	%
Chine	72 779,70	56 266 658,82	64,6 %
UE	24 470,40	18 918 292,44	21,7 %
Viêt-Nam	3 896,50	3 012 420,17	3,5 %
Taiïwan	3 384,80	2 616 820,17	3,0 %
EAU	1 810,40	1 399 636,97	1,6 %
États-Unis	1 109,30	857 610,08	1,0 %
Autres	5 223,60	4 038 413,45	4,6 %
TOTAL	112 674,70	87 109 852,10	100,0 %

Exportations de bois depuis la RDC en 2014 – UE

Pays	Tonnes	Euros	%
France	13 131,60	10 152 161,34	54,1 %
Portugal	6 088,60	4 707 152,94	25,1 %
Belgique	2 094,90	1 619 586,55	8,6 %
Royaume-Uni	951,80	735 845,38	3,9 %
Espagne	697,70	539 398,32	2,9 %
Italie	499,50	386 168,07	2,1 %
Danemark	248,90	192 426,89	1,0 %
Allemagne	177,70	137 381,51	0,7 %
Autres	361,60	279 556,30	1,5 %
TOTAL	24 252,30	18 749 677,31	100,0 %